

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHFORD ET TONNAY-CHARENTE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente mai à neuf heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 23 mai 2023, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de Réunion du port de commerce à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE	X	
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE	X	
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET	X	
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC (<i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)		X

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	8
Nombre de Membres votant :	7
Nombre de suffrages exprimés :	7
Votes Pour :	7
Votes Contre :	0
Abstention :	0

2023/19

OBJET : Adhésion au Groupement d'Intérêt Economique VIGIE ports

Dans le cadre de la compétence portuaire, le Syndicat Mixte a l'obligation de mettre en place un Guichet Unique Portuaire (GUP) depuis le 16 juin 2015, en application de la Directive 2010/65/UE du 20 octobre 2010 relative aux formalités déclaratives applicables aux navires, et du Règlement (UE) 2019/1239 sur le système de Guichet Unique Maritime Européen.

Le Syndicat Mixte a par ailleurs besoin d'un logiciel permettant le traitement des commandes clients et l'édition des factures en découlant.

L'adhésion au Groupement d'intérêt Economique (GIE) VIGIE PORTS, ne regroupant que des personnes morales de droit public, initiée par le Grand Port Maritime de Bordeaux, ayant pour objet le développement de services portuaires numériques, est une solution calibrée afin de bénéficier de logiciels développés par ce GIE qui répondent en tous points à nos attentes.

Le champ concurrentiel n'offre en effet que des logiciels axés sur la gestion « commerciale » d'un port de commerce. C'est justement la carence qui est à l'origine de la création du GIE et de son système d'information portuaire VIGIEsip.

L'immatriculation de ce Groupement au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de Bordeaux, sous le numéro 828972828, s'est effectuée le 12 avril 2017. Conformément à l'Article 5 de ses statuts, la durée de constitution du GIE est prévue pour 15 ans à compter de cette date, sauf dissolution ou prorogation décidée par ses membres, soit une extinction prévue au 11 avril 2032.

Chacun des membres, moyennant un préavis de 6 mois, est libre de quitter le groupement.

Le coût du développement et la maintenance de tels systèmes d'information numérique portuaire va croissant. Aussi, afin d'abaisser ces coûts qu'aurait à supporter notre collectivité, d'anticiper les inévitables évolutions de logiciel et de profiter de la mutualisation des savoir-faire de chacun, il serait opportun de voir le Syndicat adhérer à une structure de mutualisation du type Groupement d'intérêt Economique dont l'objet est les services portuaires numériques.

Le GIE regroupe à ce jour 13 autorités portuaires réunissant notamment les trois autres ports de commerce de Nouvelle Aquitaine.

L'adhésion au GIE VIGIE PORTS nécessite des droits d'entrée ainsi qu'une cotisation annuelle calculée sur le tonnage dans le port. C'est cette adhésion qui permettra l'utilisation du Système d'Information Portuaire VIGIE PORTS, conforme à la Directive 2010/65, au Règlement (UE) 2019/1239 et reconnu par le Ministère de la Transition Écologique.

Du point de vue financier, le droit d'entrée au GIE représente entre 1,5 et 1,7 % du montant des investissements initiaux du GIE, soit 22 309,58 €, ainsi qu'une cotisation annuelle de 7 012,61 € pour une année pleine (basée sur le tonnage des 5 dernières années).

Chaque membre du GIE est représenté aux Assemblées par son représentant légal ou par un titulaire dûment habilité et/ou son suppléant ; il convient donc de procéder à ces désignations.

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE :

- ✓ d'autoriser l'adhésion du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente au Groupement d'intérêt Economique VIGIE PORTS ;
- ✓ de désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein du Groupement d'intérêt Economique VIGIE PORTS ;

TITULAIRE	SUPPLEANT
Gérard PONS	Sébastien BOURBIGOT

- ✓ dit que les crédits seront inscrits à la prochaine Décision Modificative après l'approbation de l'adhésion du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente au Groupement d'Intérêt Economique VIGIE PORTS.

Adopté à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente
Gérard PONS